

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2016

PROTECTION DE LA NATION - (N° 3381)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 231

présenté par
M. Galut

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

À la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution, les mots : « , de race » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la France a été éprouvée en 2015 par plusieurs attentats visant à diviser la Nation, ce projet de loi constitutionnelle nous donne l'opportunité de renforcer son unité et de réaffirmer ses principes d'égalité et de fraternité par la suppression du mot « race » de notre Constitution.